

---

# *Avis des PPA\**

---

\*Personnes Publiques Associées

## Urbanisme Saint-Chef

---

**De:** GERARDIN Marie - DDT 38/SANO/PLANIF <marie.gerardin@isere.gouv.fr>  
**Envoyé:** lundi 3 juillet 2023 18:02  
**À:** urbanisme  
**Cc:** JACOMETTI Pierre - DDT 38/SANO; 'Nathalie Pont'  
**Objet:** Re: URGENT Projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Saint-Chef

Monsieur le maire, bonjour,  
bonjour à tous,

Par message électronique du 28 juin 2023, vous avez notifié au préfet le dossier de modification simplifiée n°2 de votre PLU pour avis.

Je vous informe que les pièces constitutives du dossier de modification n'appellent pas d'observation particulière de la part de la DDT.

Ce message vaut réponse officielle des services de la DDT à la notification du dossier.

Je vous alerte toutefois sur la publication de votre PLU sur le Géoportail de l'urbanisme. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est obligatoire de publier tous les documents d'urbanisme sur le Géoportail (articles L.133-1 et suivants du CU).

Cette disposition conditionne l'opposabilité du document et vaut, de plus, transmission au contrôle de légalité du préfet depuis l'arrêté du 24 février 2023.

Dès l'approbation de la modification simplifiée n°2 de votre document, il conviendra, par conséquent, de procéder à sa publication sur le Géoportail pour qu'elle soit opposable aux tiers.

Restant à votre disposition pour tout complément

Bien cordialement

**Marie GÉRARDIN**

Chargée de planification

Service aménagement nord ouest

12 rue Albert Thomas - 38200 VIENNE

Mobile : 07 88 31 56 42

[www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

| Direction départementale des territoires

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**TOUS VACCINÉS,  
TOUS PROTÉGÉS**



----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] URGENT Projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Saint-Chef  
**Date :**Wed, 28 Jun 2023 09:03:18 +0200





MAIRIE DE SAINT CHEF  
Monsieur Alexandre DROGOZ  
MAIRE  
38890 SAINT CHEF

Villefontaine, le 7 juillet 2023

Objet : Avis de la CCI Nord Isère – modification simplifiée n°2 PLU de la commune de St Chef

Monsieur le Maire,

La CCI Nord Isère a bien pris connaissance de la modification simplifiée n°2 du PLU de votre commune et n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Christophe CARRON  
Président



## Urbanisme Saint-Chef

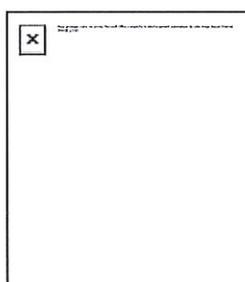
---

**De:** Sylvie FANJAT <sylvie.fanjat@isere.chambagri.fr>  
**Envoyé:** lundi 31 juillet 2023 09:55  
**À:** Urbanisme Saint-Chef  
**Objet:** RE: RELANCE URGENT Projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Saint-Chef

Bonjour

Pour notre part, nous n'avons pas de remarques particulières concernant cette évolution du règlement.

Cordialement,



**Sylvie FANJAT**

Conseillère Aménagement

04 76 20 67 17

06 99 95 67 48

Chambre d'agriculture de l'Isère

34 rue du Rocher de Lorzier

ZA Centr'Alp, 38430 Moirans

[www.isere.chambres-agriculture.fr](http://www.isere.chambres-agriculture.fr)



*Penser environnement. N'imprimez ce mail que si vous en avez vraiment besoin!*

---

**De :** Urbanisme Saint-Chef <urbanisme@saint-chef.fr>

**Envoyé :** lundi 10 juillet 2023 14:15

**À :** Sylvie FANJAT <sylvie.fanjat@isere.chambagri.fr>

**Objet :** RELANCE URGENT Projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Saint-Chef

Bonjour,

En application des dispositions de l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le projet de modification simplifiée du PLU préalablement à sa mise à disposition du public.

Vous pourrez télécharger le dossier en version numérique à l'adresse : <https://urba2p.terra-octet.fr>  
identifiant : [urbanisme@saint-chef.fr](mailto:urbanisme@saint-chef.fr) et mot de passe : RevisionPLU2023

Nous vous informons que ce projet de modification simplifiée devrait être mis à disposition du public du 23 août 2023 au 23 septembre 2023.

Nous restons à votre disposition

Cordialement

Virginie MAZOYER

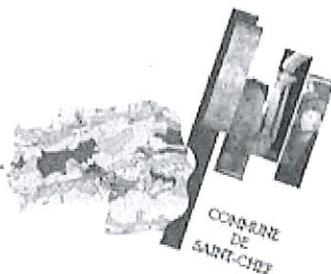
Chargée d'urbanisme

📍 1, place de la Mairie, 38460 SAINT-CHEF

☎ 04-74-92-59-67

✉ [urbanisme@saint-chef.fr](mailto:urbanisme@saint-chef.fr)

🌐 <https://www.saint-chef.fr/le-plan-local-d-urbanisme.html>



Lundi 8h00 - 12h30 / 13h30 - 17h30 - Du mercredi au vendredi 8h00 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Abs le mardi toute la journée - Permanences service urbanisme sur RDV - Mercredi après midi et 1er samedi du mois

## Urbanisme Saint-Chef

---

**De:** Yvon Piquet Symbord <yvon.piquet@symbord.fr>  
**Envoyé:** mercredi 28 juin 2023 15:40  
**À:** 'Urbanisme Saint-Chef'  
**Cc:** GERARDIN Marie - DDT 38/SANO/PLANIF  
**Objet:** RE: Projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Saint-Chef

A l'attention de Monsieur le Maire et du service urbanisme

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre projet de modification simplifiée en date du 28 juin 2023.  
Cette procédure d'évolution de votre document d'urbanisme a pour objet de préciser la règle relative à l'application du Rapport d'Emprise au Sol en zone Inondable (RESI) conformément à la méthode recommandée par l'Etat en Isère, aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dans les secteurs constructibles sous conditions affectés par un risque de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels lié à un aléa faible identifié par la carte des aléas.

Les modifications apportées vont dans le sens des prescriptions portées par le SCoT 2019 qui visent, entre autres, à traduire dans les pièces opposables du PLU, les prescriptions des documents identifiant des risques naturels afin d'adapter en particulier le calibrage des droits à construire et les conditions imposées aux constructions à la mesure du risque identifié.

En ce sens, le SCoT de la Boucle du Rhône n'a pas de remarque à formuler sur cette modification et émet un avis technique favorable.

Cordialement.

**Yvon-Gwénaél PIQUET**  
**SCoT/ urbanisme**  
Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné  
Maison Mestrallet,  
285 Cours Baron Raverat  
38460 Crémieu  
Portable. 07 62 57 59 11  
[www.symbord.fr](http://www.symbord.fr)



Protégeons ensemble l'environnement : avez-vous besoin d'imprimer ce courrier électronique?

**De :** Urbanisme Saint-Chef [mailto:urbanisme@saint-chef.fr]  
**Envoyé :** mercredi 28 juin 2023 08:24  
**À :** yvon.piquet@symbord.fr  
**Cc :** contact@symbord.fr  
**Objet :** Projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Saint-Chef  
**Importance :** Haute

Bonjour,

En application des dispositions de l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre le projet de modification simplifiée du PLU préalablement à sa mise à disposition du public.

Vous pourrez télécharger le dossier en version numérique à l'adresse : <https://urba2p.terra-octet.fr>  
identifiant : [urbanisme@saint-chef.fr](mailto:urbanisme@saint-chef.fr) et mot de passe : RevisionPLU2023

Nous vous informons que ce projet de modification simplifiée devrait être mis à disposition du public du 23 août 2023 au 23 septembre 2023.

Nous restons à votre disposition

Cordialement

Virginie MAZOYER

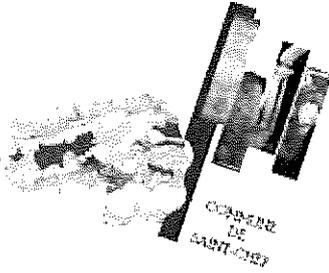
Chargée d'urbanisme

📍 1, place de la Mairie, 38460 SAINT-CHEF

☎ 04-74-92-59-67

✉ [urbanisme@saint-chef.fr](mailto:urbanisme@saint-chef.fr)

🌐 <https://www.saint-chef.fr/le-plan-local-d-urbanisme.html>



Lundi 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00 - Du mardi au vendredi 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00  
Après-midi tous les jours - Permanence service urbanisme les 1<sup>er</sup> et 3<sup>es</sup> Mardis après-midi et les samedis du mois